



COMMUNE DE PANISSIERES **PROCES VERBAL REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 05 mars 2018 à 20 h 30, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 01/03/2018.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, GONZALEZ Éric, DUSSUD Grégory, MIOCHE Laurent, GUILLAUMOND Monique, DUCREUX Anne, ROCHE Robert, DI QUINZIO Carole, FAYE Sylvie, BEFORT Jean-Marc, PRAILE Anne, BOISSONNET Annick, ALLAIX Gilles, GRANJON Marc, BONNASSIEUX Bernard, SERAILLE Loïc, DENIS Catherine, BERTALOTTO Frédérique, BONNET Philippe, DUCHENE Colette.

Absents excusés : JACQUEMOT Estelle, MERLE Jean-Michel.

Secrétaire de Séance : GUILLAUMOND Monique

MPG/ 02 2018

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer favorablement.

Le Procès-verbal de la réunion du 29/01/2018 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) : sans objet.

1- Acquisition de parcelles limitrophes au futur Lotissement communal Vernay

M. Le Maire rappelle que pour conforter et développer le dynamisme de Panissières, la collectivité entend réaliser la construction d'un lotissement de sept lots. Le lotissement sera réalisé sur un tènement de 6853 m². Afin de densifier le bourg, et pour répondre aux exigences de la loi SRU, la Commune projette des lots d'environ 766 m² réservés à l'habitat individuel. Le terrain est situé au Nord du centre bourg, parcelle AM 383.

Suite au permis d'aménager délivré le 24 juillet 2017, et aux fins de sécuriser juridiquement l'opération, il convient de procéder à des acquisitions pour régularisation du titre de propriété de certaines parcelles, permettant à terme de fiabiliser la desserte du lotissement.

- Parcelle AM 352,353 et 354 :

Les parcelles AM 352, 353 et 354 ont une contenance totale de 207 m², en zone limitrophe du projet de lotissement communal. Les propriétaires actuels M Yves Chaise et M Daniel Grange acceptent de procéder à une régularisation auprès d'un Notaire avec un prix de cession fixé à 1€ par propriétaire, en notant que la collectivité assume l'ensemble des frais de procédure afférent.

- Parcelle AM 306 :

La parcelle AM 306, d'une surface de 70 m², s'inscrit dans le zonage d'accès du prochain lotissement. Suite aux échanges avec le propriétaire actuel, M Joseph Ducreux, le prix d'acquisition

convenu est de 8€ le m2. Les frais de procédure sont à la charge de la collectivité. Il est noté qu'à la suite de cette cession, une clôture à l'identique sera installée en limite de propriété.

Délibérations adoptées à l'unanimité

- *Votants : 21*
- *Exprimés : 21*
- *Pour : 21*

2- Conventions

- **Convention conclue avec des communes limitrophes relative à l'acquisition d'enrobé à froid**

La Commune de Panissières propose de procéder à des commandes d'enrobé à froid en fonction des attentes des services techniques communaux et de mettre à disposition pour les communes limitrophes d'Esserine, de Montchal, de Jas et de Rozier une partie de ces acquisitions. Il conviendra de se rapprocher du responsable des services techniques pour déterminer les besoins des communes intéressées lors de la réalisation de la commande. L'enrobé à froid restera stocké dans les locaux des services techniques et sera enlevé par les soins de chaque commune moyennant l'émission d'un titre du montant correspondant. La convention établie est valable du 15 avril 2018 au 30 mars 2019.

- **Convention tripartite relative à l'utilisation des équipements sportifs municipaux avec le Département de la Loire et le Collège Les Montagnes du Matin**

Monsieur Le Maire propose le renouvellement de la convention tripartite (Département, Collège, Mairie) relative à l'utilisation des équipements et installations de la commune par le Collège Les Montagnes du Matin. Le Département de la Loire s'engage à participer aux frais de fonctionnement des installations au regard du nombre d'heures de fréquentation. La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction sur une période de 5 ans. La désignation des installations et l'état des lieux des équipements et installations seront annexés.

Délibérations adoptées à l'unanimité

- *Votants : 21*
- *Exprimés : 21*
- *Pour : 21*

3- Rapport des commissions

-Culture :

-L'assemblée générale de l'association du Musée de la cravate et du textile de Panissières s'est tenue le vendredi 2 mars 2018. Il est noté la présence de Messieurs Tissot et Fournier, sénateurs.

M Moncelon, Vice-Président de la Communauté de communes de Forez Est, a annoncé le travail engagé pour la création d'un Pass entre les quatre Musées du territoire. Il est précisé la mise en exergue du patrimoine textile grâce à la diffusion du film « Des bobines et des hommes » dans les deux hémicycles parlementaires, à l'initiative du sénateur Jean-Claude Tissot.

En 2017, 3 224 entrées sont recensées pour le Musée panissierois. 300 visiteurs étaient présents lors des Journées du Patrimoine. Pour le plus jeune public, les ateliers sur le recyclage du textile ont connu un grand succès.

La vente spécifique organisée pour Noël a assuré 1280€ de recette.

Différents travaux sont projetés à compter de 2019 pour réaménager une partie du bâtiment rue Jacquard. Il est d'ores et déjà salué le travail remarquable et l'implication des bénévoles pour les travaux de rénovation déjà entrepris.

-Des travaux de restauration de la Chapelle St Loup sont programmés : reprise des portes et aménagement extérieur avec arbustes et gravillons.

- Urbanisme :

-Les possibilités d'éclairage public dans le cadre de la requalification de la rue de la République sont présentées. Les conseillers municipaux valident le principe de l'éclairage de la rue par des lanternes (choix du modèle réalisé), et celui des places par des mâts. Un avis favorable est rendu pour l'éclairage des murets. Il est rappelé que la maîtrise d'ouvrage est dévolue au SIEL.

-Une première lettre d'information a été diffusée auprès des commerçants et riverains concernés par les travaux de la rue de la République. Une communication spécifique leur sera assurée.

-Une chasse aux œufs est organisée le 31 mars 2018.

-Jeunesse – CCAS :

Le Centre de Loisirs municipal a connu une fréquentation en hausse pour les vacances de février (59 enfants). Pour l'année 2018, deux extensions de l'activité du centre sont à l'étude : l'accueil des jeunes de 12 à 17 ans sur la période de l'été 2018 et l'ouverture du centre le mercredi à compter de septembre.

La soirée de l'humour, dont les bénéfices sont reversés à l'Étincelle, se tiendra à Montchal le 1^{er} juin 2018.

-Environnement :

Suite aux différents travaux de remise en forme des espaces verts de la commune, il sera procédé à la plantation de nouveaux arbres, notamment vers le stade de football.

Pour l'étang vers l'espace Vermare, il est préférable de conduire une réflexion pour envisager l'aménagement du site.

- Sport-Communication

La newsletter communale sera diffusée en mai 2018, il est possible d'envoyer les idées d'articles dès à présent.

- Finances :

Une réunion spécifique sur les projets d'investissement 2018 est prévue le 15 mars 2018. Elle permettra de préparer le vote du budget du 7 avril.

- Bâtiment-Voirie :

Pour entretenir les chemins de la commune, près de 50 tonnes de gravier 0/40 ont été utilisées.

Les 15 et 26 mars, des démonstrations de matériel permettront de réaliser ultérieurement l'acquisition d'une tondeuse pour les services techniques. Par ailleurs, une analyse est en cours pour l'achat d'un camion et d'un tracteur.

Des travaux de déviation des eaux pluviales seront prochainement réalisés au niveau du gymnase.

14 - Questions diverses

- Il est rappelé la proximité de l'étang de la Tuillerie, sur la commune d'Essertine. A cet égard, il sera fait un point sur les possibilités de contributions de la commune à la propreté du site.

La séance est levée à 22h30.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le 9 avril 2018.

Le Maire, Christian MOLLARD.

